

Février 2024

FAMILLE ET SOLIDARITÉS

VOUS PERMETTRE DE VOUS DÉPLACER

UN SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE



Pour qui ?

Pour tout adulte ou enfant mineur accompagné domicilié à Saint-Denis-la-Chevasse.



Dans quelles situations peut-on faire appel au transport solidaire ?

- Pour des rendez-vous médicaux (médecin, médecins spécialistes, dentiste, kinésithérapeute,...)
- Pour des courses dans nos commerces ou hors commune s'ils ne sont pas présents à Saint-Denis,
- Pour des visites à de la famille ou des amis, aller au club, effectuer une démarche administrative, profiter du cinéma local, se rendre à la médiathèque, au cimetière...

En aucun cas, nous n'assurons des trajets qui pourront être pris en charge par l'assurance maladie ou assurés par des professionnels.



Par qui est effectué le transport ?

Par des personnes de la commune qui acceptent de se rendre disponibles pour rendre service . Avec leurs propres véhicules, les chauffeurs bénévoles accompagnent les trajets.



Parole de bénéficiaire

« Je me suis fracturé le bras et j'avais besoin de me rendre chez le kiné régulièrement pour ma rééducation. Le transport solidaire était le service adéquat car j'avais la liberté de prendre mes rendez-vous en journée, du fait de la disponibilité des chauffeurs.

J'ai également apprécié de faire la connaissance de personnes qui habitent ma commune. »

R. 47 ans, bénéficiaire



Si vous souhaitez vous mettre au service de ce dispositif et rejoindre nos chauffeurs, contactez la mairie.

Pour une première utilisation, vous aurez à remplir votre dossier d'inscription. Il vous engage à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte de bonne utilisation.

Pour cela, appelez la mairie au 02 51 41 48 48.

Notre référente bénévole vous recontactera pour vous présenter le dispositif, constituer votre dossier et valider votre demande. Au jour et à l'heure convenus, un de nos chauffeurs viendra vous chercher. Vous l'indemnisez directement à l'issue de votre trajet sur la base de **0,40 euros du kilomètre.**



LES SENIORS AU GUIDON

Vie et
Boulogne communauté de communes

Une initiation au vélo à assistance électrique va se dérouler sur inscription

le MERCREDI 10 AVRIL 2024

au complexe sportif de SAINT DENIS LA CHEVASSE .

Une matinée pour connaître les règles de circulation, s'initier, et partir en balade accompagnée. Découvrez les atouts de la pratique du vélo à assistance électrique : continuer à bouger et faire de l'exercice avec facilité, vous déplacer en toute sécurité autrement qu'en voiture pour vos petits trajets. Après une partie théorique et un moment pour prendre en main le vélo, une balade de 45 minutes, accompagnée, vous invite à vous familiariser et apprécier la pratique !

Inscription et/ou renseignement :

au 02 51 98 16 13 ou preventionseniors@vieetboulogne.fr

FAMILLES ET SOLIDARITÉS

REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Ce sont **71 bénévoles** que la **commission Famille et Solidarités** tenait à remercier sincèrement.

Brodeuses de draps de bain, couturière pour écharpes du CME, porteurs de repas, transporteurs solidaires, jardiniers pour l'entretien du cimetière, accompagnateurs des sorties et animations à l'EHPAD, renforts au restaurant scolaire, **ils contribuent tous au dynamisme et au développement du lien social** dans notre commune.



Toutes ces personnes, même si elles souhaitent souvent rester discrètes, méritent notre reconnaissance et notre gratitude.



Afin de préparer les cadeaux offerts aux nouveaux nés de la commune, nous sommes à la **recherche de personnes bénévoles ayant des talents de broderie.**

Toute personne intéressée peut prendre contact auprès de la mairie pour laisser ses coordonnées :
02 51 41 48 48 ou contact@saintdenislachevasse.fr.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET IDENTITÉ RURALE

LE SERVICE TECHNIQUE PASSE À L'ÉLECTRIQUE



La commune poursuit sa transition énergétique et vient d'acquiescer un second véhicule utilitaire électrique.

C'est un Partner électrique qui remplace le vieil utilitaire qui n'est plus, après 22 ans de bons et loyaux services.

Bonus écologique, prime à la conversion et remise commerciale déduites, **la collectivité a réalisé un investissement de 23 000€ au lieu de 30 000€.**

Avec une autonomie de 270 km, ce véhicule est prévu répondre aux modes de déplacement quotidiens des services techniques.

INFORMATIONS PRATIQUES



LE MUSÉE DES USTENSILES DE CUISINE

Comme chaque année, le musée des ustensiles de cuisine prépare sa saison 2024. Venez découvrir notre charmant musée avec sa collection enrichie depuis une vingtaine d'années.



N'hésitez pas à venir rejoindre une équipe dynamique et motivée. Une aide de temps en temps pour accueillir les visiteurs serait la bienvenue. « **L'essayer c'est l'adopter** »



Monsieur Didier JAMONEAU:
07 57 45 75 69 ou 06 31 18 02 88



Rendez-vous au
25 Rue Georges Clemenceau

OUVERTURE AU PUBLIC :

Mai, juin et septembre :
tous les dimanches de 15 h à 18 h

Du 1^{er} juillet au 31 août :
les jeudis et dimanches de 15 h à 18 h



NOUVEAUX HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

Depuis le 5 février 2024, la médiathèque de Saint-Denis-la-Chevasse a modifié ses horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30-19h

Mercredi : 10h-12h30 | 14h30-18h30

Vendredi : 16h30-19h

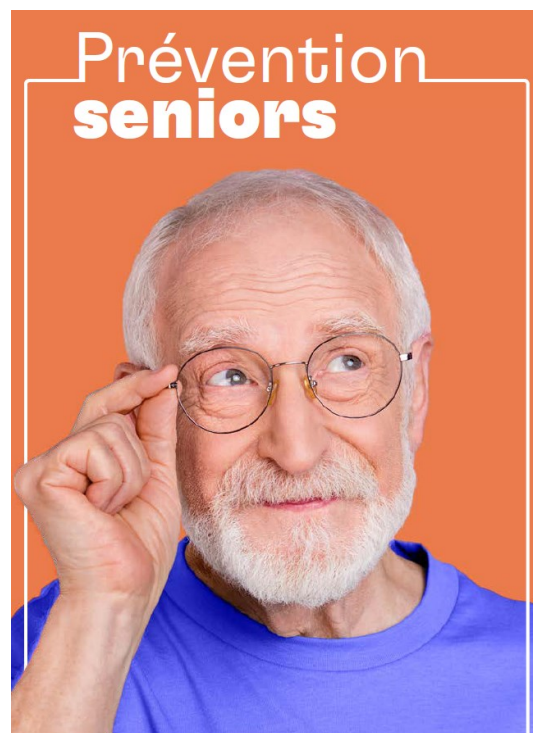
Samedi : 10h-12h30 | 14h30-18h



PRÉVENTION SENIORS

Le programme d'animations 2024 organisé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne est disponible en mairie. Ces animations sont destinées aux personnes de + de 60 ans et elles sont gratuites, avec ou sans inscription.

- **Les seniors au guidon** : initiez-vous au vélo à assistance électrique : le mercredi 10 avril 2024 au complexe sportif de Saint-Denis-La-Chevasse sur inscription au 02 51 98 16 13 ou preventionseniors@vieetboulogne.fr
- **Conférence : La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées** : le mardi 26 mars 2024 à 15h salle polyvalente à Beaufou, sans inscription
- **Conférence : "Et si vieillir était une chance ?"** : le mardi 9 avril 2024 à 15h salle de la Martelle au Poiré sur Vie, sans inscription
- **Spectacle humoristique : Vive la retraite** : le mardi 15 octobre 2024 à 15h salle A Capella à La Chapelle Palluau, inscription conseillée au 02 51 98 16 13 ou preventionseniors@vieetboulogne.fr



COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

16 JANVIER 2024

Complexe sportif

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité l'implantation du complexe sportif au plus proche du terrain de football. Parallèlement, la commune a signé une convention avec l'Agence de Service aux Collectivités Locales pour une étude de faisabilité du schéma d'ensemble et un diagnostic des terrains de foot.

Zone d'accélération pour les Énergies Renouvelables (Loi APER) : modalités de concertation

La loi APER (loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables) a mis en exergue la nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux. Elle a instauré les zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR). Cela correspond aux secteurs où les communes souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables se développer comme le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, la géothermie...

Dans ce cadre, les communes devaient proposer leurs zones AER (accélération énergies renouvelables). Le sujet a été étudié par la Communauté de Communes « Vie et Boulogne » dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le Conseil Municipal a donc décidé de confier au service de la CCVB la définition des zones puis l'organisation de la concertation en mettant à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergie renouvelable, le rapport cartographique sur les zones et d'organiser 2 réunions intercommunales sur le territoire. A l'issue de cette phase de concertation, un bilan des contributions sera réalisé par la CCVB et présenté en conseil communautaire. Le projet sera transmis ensuite aux communes pour délibérer sur l'arrêt des zones d'accélération.

Coût de l'heure des travaux en régie

Compte-tenu des différentes interventions des agents, le prix de l'heure facturée sera à compter du 1^{er} janvier 2024 de :

- 22,58 € pour les travaux de maintenance de l'EHPAD et à la chaufferie bois ;
- 21,99 € pour les travaux de maintenance du réseau de la station d'assainissement ;
- 22,58 € pour les travaux en régie.

Vendée Numérique :

adhésion à la centrale d'achat

Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vendée Numérique a pour mission le déploiement du Très Haut Débit. La mission est en train de se terminer. Désormais, le GIP s'emploie à préparer le déploiement d'un réseau très bas débit d'objets connectés pour les besoins des collectivités et acteurs publics vendéens.

L'adhésion à cette centrale d'achat est sans engagement de commandes, ni engagement financier.

Espace Richelieu : mise en place d'une caution pour la régie lumière

La Commune a acheté en 2023 à Multiscénic une régie lumière. Compte-tenu de l'investissement de cette régie (11 713,25 € TTC), le conseil municipal a décidé la mise en place d'une caution à hauteur de 500 € qui s'avère indispensable au bon fonctionnement de son utilisation.



À VOS AGENDAS !!!

- **2 mars** : Repas dansant | Le Cab Dyonisien | Salle Ocarina
- **17 mars** : Concert chorale cœur en fête | Club fleur d'automne | Espace Richelieu
- **22 mars** : Spectacle « Couture(s) » | Compagnie En cours de route | Espace Richelieu
- **23 mars** : Carnaval | École Notre Dame (déambulations dans le centre bourg)
- **30 mars** : Repas à emporter | Association des Chasseurs



Mairie de Saint-Denis-la-Chevasse

6 rue Abbé Pierre Arnaud
85170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

Tél : 02 51 41 48 48

www.saintdenislachevasse.fr | www.facebook.com/stdenislachevasse

Ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00, les 1ers et 3èmes samedis de 9h15 à 12h00